

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **en date du 29 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9	Présents : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Christine LOGUIVY, Charles LEFORT. Absent ayant donné procuration : Lucie CHEVALIER ayant donné procuration à Sonia QUEMENER Absent excusé : Absent non excusé : Thierry CHAPON
Convocation	16 janvier 2026

Secrétaire de séance : Madame Sonia QUEMENER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h12.
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du **compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2025**
- Préparation du budget 2026
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2029
- Questions diverses

Ouverture de séance 20h12

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal du 11 décembre 2025, n'ayant aucune remarque ceux-ci sont validés par l'ensemble du conseil.

Préparation du Budget 2026

M. le maire rappelle au Conseil municipal les deux projets en cours depuis 2025 reportés sur l'exercice 2026 et propose différents projets réalisables en 2026-2027.
Une présentation rapide des dépenses réalisées sur l'exercice 2025 en section de fonctionnement et d'investissement clos cette présentation.

Il est demandé par les Conseillers municipaux d'ajouter au budget 2026 le nettoyage/démoussage de la couverture du bâtiment de l'école publique « Les Faluns » ainsi que l'acquisition de barres de seuils afin

de maintenir les dalles de la petite classe en attendant la réfection complète du sol en investissement sur l'exercice 2027.

Il est aussi demandé de réaliser un devis pour le remplacement des lames (et non de la structure de la passerelle rue des Mares) ainsi que de demander à l'agent technique de réaliser un tour de la commune afin de noter les panneaux de rues illisibles ou abîmés pour les remplacer.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2029 / Délibération 2026-01

Depuis 2018, Dinan Agglomération s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Schéma intercommunal des services aux familles. Suite au travail de diagnostic et d'élaboration de propositions d'axes de travail, le Conseil Communautaire a validé et approuvé ce schéma le 29 avril 2019 pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Le schéma est décliné en un plan d'actions dont les trois orientations stratégiques sont : permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles, soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel, et développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglomération. Dans la continuité, le 31 janvier 2022, Dinan Agglomération a approuvé le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les communes du territoire, et validé le plan d'actions d'une première Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2024.

La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Dinan Agglomération et les 64 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

Afin d'appréhender le renouvellement de ces deux documents socles qui partagent des thématiques communes, dans une même temporalité, le schéma territorial des services aux familles a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la CAF jusqu'au 31 décembre 2024. Le comité du schéma départemental a également donné son accord pour cette prolongation

La CTG est une convention de partenariat signée tous les 4 ans entre la CFA, les 64 communes du territoire et Dinan Agglomération. Cette convention regroupe un projet stratégique de territoire pour les familles et les allocataires et le schéma intercommunal de services aux familles.

Elle est issue d'un diagnostic partagé par les différents acteurs du champ social afin de dégager des enjeux communs qui sont ensuite déclinés en plan d'actions. Des indicateurs sont également définis pour le bilan et l'évaluation finale de la CTG.

Des instances de pilotage sont également constituées afin de suivre la convention avec notamment les partenaires et les pilotes des différentes actions inscrites.

Le comité de pilotage, réuni le 1^{er} octobre 2025, a validé le plan d'actions suivant :

THEMATIQUE 1 : BIEN GRANDIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 1 : Adapter l'offre de service petite-enfance aux besoins des familles

- Fiche action 1 : L'observatoire : trajectoire de la petite enfance
- Fiche action 2 : L'ajustement de l'offre d'accueil aux besoins spécifiques
- Fiche action 3 : Le développement des compétences professionnelles

Enjeu 2 : Renforcer les actions de soutien à la parentalité

- Fiche action 4 : La structuration du réseau parentalité
- Fiche action 5 : La poursuite du maillage des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Enjeu 3 : Identifier les besoins des jeunes et leur implication dans la vie locale et citoyenne

- Fiche action 6 : L'animation d'un réseau des acteurs professionnels et élus de la jeunesse
- Fiche action 7 : La réalisation d'un diagnostic des besoins des jeunes
- Fiche action 8 : Le Conseil de Développement et les jeunes

THEMATIQUE 2 : BIEN ACCUEILLIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 4 : Donner une meilleure visibilité de l'offre de service à destination des familles

- Fiche action 9 : La poursuite du maillage France Services
- Fiche action 10 : Le déploiement des outils de communication

Enjeu 5 : Prendre en compte les besoins des habitants du territoire

- Fiche action 11 : L'accompagnement des Analyses des Besoins Sociaux (ABS)
- Fiche action 12 : L'information à destination des nouveaux habitants

Enjeu 6 : Soutenir les professionnels et leurs métiers

- Fiche action 13 : La mise en place d'un réseau des Directeurs(rices) d'ALSH
- Fiche action 14 : La poursuite de la communication sur les métiers en tension auprès des jeunes

THEMATIQUE 3 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 7 : Valoriser les initiatives partenariales et citoyennes

- Fiche action 15 : L'organisation d'événements visant à renforcer l'interconnaissance et les partenariats
- Fiche action 16 : La communication autour de la CTG auprès des communes et des partenaires du territoire
- Fiche action 17 : Le conseil de Développement relais des démarches citoyennes et participatives

3

Ces actions seront portées soit par Dinan Agglomération, soit par les communes, soit par un des partenaires (chaque fiche action identifie le pilote de l'action). Ces actions ainsi inscrites dans la CTG pourront faire l'objet d'un financement par la CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2019-063 en date du 29 avril 2019 du Conseil Communautaire relative à la mise en place d'un Schéma intercommunal des services aux familles,

Vu la délibération n°CA-2022-009 en date du 31 janvier 2022 du Conseil Communautaire relative à la signature de la Convention Territoriale Globale,

Vu la délibération n°CA-2025-027 en date du 17 février 2025 du Conseil Communautaire relative à l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du renouvellement de la CTG,

Considérant l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- **Approuver** les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées (contenu détaillé des actions en cours de travail avec les pilotes) notamment les fiches actions telles que présentées ci-dessus,

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de présents : 8

Nombre de représentés par un pouvoir : 1

Nombre de suffrages exprimés (présents + représentés) : 9

Votes pour : 9

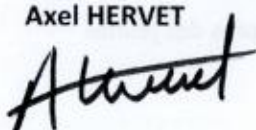
Votes contre : 0

Absentions : 0

N'ayant plus de questions, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h16

Signature des Élus présents :

Axel HERVET



Adeline PÉPION

Erwann DIVEU

~~Lucie CHEVALIER~~
NAME

Procurat

Christine LOGUIVY



Thierry CHAPON

Absent non excusé

4

Charles LEFORT



Amandine MORIN



Sonia QUEMENER



Le Maire,
Arnaud CARRE

